

Pwârâiriwâ, le 29 novembre 2024

CONSEIL COUTUMIER
PAICI CAMUKI

La Présidence

2024-CCPC-.....
-11/2024/Pr-SG/

Affaire suivie par

Objet : Avis concernant la modification du code de l'environnement de la province Nord

Madame, Monsieur,

Faisons suite à votre demande par email en date du 23 janvier 2024, dans lequel vous sollicitez l'avis du Conseil coutumier Paici Camuki concernant la proposition de modification du code de l'environnement de la province Nord nous vous adressons par la présente notre position.

Par décision du 29 novembre 2024 en réunion de bureau, les membres du bureau de l'Aire se prononcent favorablement à cette modification dès lors que la nécessité de protéger nos ressources naturelles, qui sont vitales pour notre mode de vie. Toute modification doit veiller à ce que l'exploitation des ressources ne compromette pas l'équilibre écologique.

Le Dugong en tant qu'espèce emblématique de l'aire coutumière Paici Camuki, joue un rôle crucial dans l'écosystème marin. Sa protection est non seulement essentielle pour la biodiversité, mais elle est également liée à notre culture et à nos traditions.

Son importance culturelle et écologique fait que le Dugong représente le symbole de notre patrimoine culturel marin. Et sa présence dans nos eaux est un indicateur de la santé de notre environnement. Nous soutenons donc fortement toute initiative visant à protéger cette espèce, qui est menacée par la dégradation de son habitat et par la chasse.

Conscients que ces enjeux environnementaux sont intrinsèquement liés à nos traditions et à notre culture, nous souhaitons nous assurer que les modifications envisagées puissent apporter dans la durée des garanties nécessaires à sa préservation et s'assurer de l'équilibre écologique et sociétal.

Nous sommes attentifs à la mise en place des mesures et programmes de sensibilisation par vos services compétents afin de mieux informer la population sur les enjeux environnementaux et les nouvelles dispositions du code. Cela permettra d'encourager une participation active de tous.

En conclusion, nous soutenons la modification du code de l'environnement visant à protéger le Dugong et nous sommes prêts à collaborer avec les autorités compétentes pour garantir la mise en œuvre efficace de ces mesures.

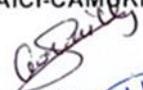
Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations coutumières.





NOUVELLE-CALÉDONIE

Le Président
du Conseil Coutumier
PAICI-CAMUKI


Samuel GOROMBO



La Direction du développement économique et de l'environnement (DDEE)



Lot 127 - Village
B.P. 85 98823 - Ponérihouen
Téléphone : 42.75.41
Mobile : 79.77.35
Courriel : contact@paici-camuki.nc